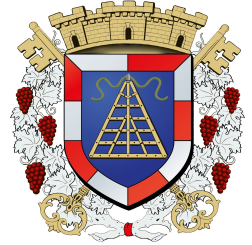




COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 2016



L'an deux mille seize, le douze avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de LARDY.

Étaient présents : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT (arrivée à 21h), Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC (arrivé à 21h20), Monsieur Charles POUGET (arrivé à 21h10), Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Madame Nicole RÉAULT.

Étaient absentes représentées : Madame Marie-Christine RUAS représentée par Madame Dominique BOUGRAUD, Madame Agnès PELLETIER représentée par Madame Méridaline DUMONT, Madame Claude ROCH représentée par Monsieur Olivier DUARTE.

Était absent non représenté : Monsieur Jean-Luc DUBOIS.

A vingt heures cinquante, l'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Éric ALCARAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2016 _____ PAGE 3**

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES _____ PAGE 3**

FINANCES _____ PAGE 4

- 1- Compte de gestion du Trésorier pour l'année 2015
- 2- Compte administratif pour l'année 2015
- 3- Compte administratif 2015 : affectation des résultats
- 4- Budget primitif 2016
- 5- Taxe d'habitation et taxes foncières (bâti et non-bâti) : fixation des taux et des montants d'imposition pour l'année 2016

TRAVAUX _____ PAGE 43

- 6- Marchés de services pour l'entretien des espaces verts 2016-2019 :
 - Lot 1 : Entretien des espaces verts publics du Bourg
 - Lot 2 : Entretien des espaces verts du Pâté

INTERCOMMUNALITÉ _____ PAGE 44

QUESTIONS DIVERSES _____ PAGE 44

OooOooO

SECRETARE DE SEANCE

Madame Dominique BOUGRAUD sollicite les membres du Conseil municipal pour que soit désigné un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Éric ALCARAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

Madame Dominique BOUGRAUD demande aux membres du Conseil municipal présents lors de la séance du 22 mars 2016, présents ou représentés ce jour d'approuver le compte-rendu de la séance.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016 EST APPROUVÉ, À L'UNANIMITÉ, PAR LES MEMBRES PRÉSENTS À LA DITE SÉANCE, PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À LA PRÉSENTE SÉANCE.

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Valérie DELINEAU, Madame Claude ROCH, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame Dominique BOUGRAUD donne lecture des décisions prises :

DATE	N°	OBJET DECISIONS
21/03/16	DEC24/2016	Marché de service n°483 d'entretien des espaces verts publics de la ville années 2016-2019 - Lot 3 - Taille en rideau d'arbres d'alignement et de haies avec tracteur - Société AGRIVERT ENVIRONNEMENT pour une dépense totale de 8 938,05 €HT.
21/03/16	DEC25/2016	Marché de service n°484 d'entretien des espaces verts publics de la ville années 2016-2019 - Lot 4 - Élagages divers et abattage d'arbres - Société URBAN ELAG pour une dépense (seuil maximum) de 26 000 € HT.
21/03/16	DEC26/2016	Adhésion à un site de vente aux enchères en ligne Contrat Agorastore pour un coût annuel d'adhésion de 300 € HT, offert la première année.

A la remarque de Madame Carole PERINAUD, Monsieur Dominique PELLETIER précise que l'objectif de l'adhésion à Agorastore, est de vendre le matériel non utilisé (stock halle SNCF) ou obsolète sur cette plate-forme internet dédiée aux collectivités et aux entreprises. Les ventes sont ouvertes à tous et le retrait de marchandises se fait sur site, il n'y a pas de livraison.

Monsieur Hugues TRETON, conseiller municipal délégué aux finances rappelle que le compte de gestion est un document de synthèse établi par le trésorier, qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et présente les résultats de l'exercice. A la différence du compte administratif, il présente également l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le compte de gestion est transmis au maire avant le 1er juin et doit être accepté par le conseil municipal avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat de clôture doit absolument être égal à celui du compte administratif.

Le Conseil municipal est invité à approuver ce compte de gestion en concordance avec notre compte administratif.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 du compte de gestion établi par le receveur municipal est conforme au résultat brut global (ne prend pas en compte les restes à réaliser) du compte administratif 2015 avec un excédent de 1 667 551,77 €.

Afin que Madame Nadine DUBOIS, responsable du service des finances puisse apporter les éléments de réponse à la remarque de Monsieur Olivier DUARTE sur le tableau de la note explicative qui n'est pas en correspondance avec le tableau de la page 23 du compte de gestion, la séance est suspendue à 21h.

Madame Nadine DUBOIS indique que dans le tableau de la note, le total de la première colonne (total de 360 166,78) correspond au résultat de la section fonctionnement (1 374 200,11) après affectation du résultat (1 014 033,33) à la section investissement.

Madame Nadine DUBOIS précise que le compte de gestion ne prend pas en compte les restes à réaliser, il s'agit d'un résultat brut correspondant aux opérations effectivement réalisées.

Madame Dominique BOUGRAUD reprend la séance à 21h12.

Madame Dominique BOUGRAUD indique que la concordance entre le compte de gestion et le compte de la collectivité a été établie et vérifié par le Trésorier, le compte de gestion du Trésorier peut donc être mis en approbation.

Néanmoins, une vérification sera faite sur les remarques formulées.

Il est confirmé à Monsieur Olivier DUARTE que le résultat budgétaire de l'exercice du compte de gestion du trésorier 2014, est bien d'un montant de 2 892 873,63 comme indiqué dans le projet de délibération.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 du compte de gestion du Trésorier est en concordance avec la balance générale du CA 2015 :

- *Résultat de clôture de l'exercice 2015 du Trésorier est arrêté comme suit :*

<i>Investissement</i>	<i>150 793,90</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>1 516 757,87</i>
<i>Total</i>	<i>1 667 551,77</i>

- *Balance du compte administratif 2015 :*

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>6 318 284,88</i>	<i>7 474 875,97</i>
<i>Investissement</i>	<i>2 777 444,20</i>	<i>2 950 587,43</i>
<i>Excédant de fonctionnement reporté de 2014</i>		<i>360 166,78</i>
<i>Solde d'exécution négatif reporté de 2014</i>	<i>22 349,33</i>	
<i>Total (réalisés+reports)</i>	<i>9 118 078,41</i>	<i>10 785 630,18</i>
		<i>1 667 551,77</i>

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015 présenté par le Trésorier,

CONSIDÉRANT la présentation des budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à mandater ;

CONSIDÉRANT l'assurance que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT la situation comptable au 31 décembre 2015 :

- Admet les recettes pour la somme 10 425 463,40 €
- Admet les dépenses de 9 095 729,08 €
- Fixe l'excédent de recettes à 1 329 734,32 €

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de l'exercice 2015 du compte de gestion établi par le Trésorier est conforme au résultat brut global du compte administratif avec un excédant de 1 667 551,77 €.

CONSIDÉRANT que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, À LA MAJORITÉ,

APPROUVE le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015 établi par le Trésorier.

DIT QUE ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT (arrivée à 21h), Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC (arrivé à 21h20), Monsieur Charles POUGET (arrivé à 21h10), Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole RÉAULT.

CONTRE : Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

Les élus n'appartenant pas à la majorité approuvent le compte de gestion du Trésorier mais votent contre la délibération.

Monsieur Hugues TRETON, conseiller municipal délégué aux finances rappelle que le compte administratif est un document de présentation des résultats de l'exécution du budget établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire. Il retrace le total des dépenses et des recettes enregistrées par article et par chapitre, présentées par comparaison avec les prévisions budgétaires. Il décrit également les restes à réaliser. La conformité entre les montants inscrits au compte administratif et les montants des opérations budgétaires inscrits au sein du compte de gestion est obligatoire.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte administratif se déroule sans la présence du Maire, l'ordonnateur, qui ne participe pas aux débats.

Madame le Maire propose que Madame Chantal LE GALL, en qualité de doyenne du Conseil municipal, préside l'assemblée et fasse procéder au vote du compte administratif 2015. Madame Dominique BOUGRAUD se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur Olivier DUARTE fait remarquer une incohérence dans le tableau de la note explicative.

Monsieur Hugues TRETON rappelle que les « restes à réaliser » correspondent aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, ainsi le brut global de clôture n'en tient pas compte.

Afin de vérifier les chiffres, la séance est suspendue de 21h40 à 21h45.

En conclusion, le tableau de la note explicative ne prend pas en compte les reports 2014, il convient de se référer au rapport de présentation du compte administratif 2015. Le rapport de présentation est en concordance avec les éléments de la maquette budgétaire du CA 2015.

Les erreurs matérielles de la note explicative qui auraient été reportées dans la délibération seront modifiées.

Rapport de Présentation



Conseil Municipal du 12 avril 2016

Préambule

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. C'est le bilan financier qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées par la collectivité.

Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire 2015, qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours de l'année 2015, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les résultats 2015

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2015 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 2 mars 2015
- Le vote du budget primitif 2015 intervenu le 10 avril 2015
- Le vote de la décision modificative n° 1 adoptée le 20 novembre 2015

Il fait apparaître trois types de résultats :

Le résultat brut ou budgétaire de l'exercice

Le résultat reporté

Le résultat net

Le résultat brut correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire. Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2015 – en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur Municipal – s'élève à : **1 667 551,77 € d'excédent.**

SECTIONS	REALISATIONS DE RECETTES	REALISATIONS DE DEPENSES	RESULTAT BRUT
FONCTIONNEMENT	7 835 042.75 €	6 318 284.88 €	1 516 757.87 €
INVESTISSEMENT	2 950 587.43 €	2 799 793.53 €	150 793.90 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	10 785 630.18 €	9 118 078.41 €	1 667 551.77 €

Le résultat reporté correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes.

SECTION	RECETTES	DEPENSES	DEFICIT
INVESTISSEMENT	215 355.21 €	302 158.93 €	-86 803.72 €

Le résultat net est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à l'addition du résultat brut excédentaire avec le résultat reporté déficitaire, soit :

$$1\,667\,551.77\text{ €} + -86\,803.72\text{ €} = 1\,580\,748.05\text{ €}$$

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	7 474 875,97 €	Recettes	2 950 587,43 €
Dépenses	6 318 284,88 €	Dépenses	2 777 444 ,20 €
<hr/>		<hr/>	
	1 156 591,09		173 143,23 €
€			
+		+	
Résultat reporté de 2014 360 166,78 €		Résultat reporté de 2014 - 22 349,33 €	
		=	
		001 Résultat d'investissement 150 793,90 €	
		<u>RAR INVESTISSEMENT</u>	
		Recettes 215 355,21 €	
		Dépenses 302 158,93 €	
		<hr/>	
		Déficit de clôture : - 86 803,72 €	
		=	
↓			
Excédent de clôture 1 516 757,87 €			
↙		↘	
002 Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2015 + 1 516 757,87 €		Soit un excédent cumulé de 1 329 734,32 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2015 est quasiment identique à celui de 2014 : **7 474 875,97 €** contre **7 437 428,15 €** en 2014, soit une augmentation de **0,50 %**.

Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chap	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
013	Atténuation de charges	39 600,00 €	66 652,88 €	168,32%	44 276,43 €
70	Produits des services	474 066,67 €	529 801,40 €	111,76%	626 647,05 €
73	Impôts et taxes	5 656 627,16 €	5 739 157,00 €	101,46%	5 804 107,89 €
74	Dotations, subventions et participations	924 363,97 €	935 092,03 €	101,16%	914 292,42 €
75	Autres produits de gestion courante	22 650,00 €	42 554,78 €	187,88%	48 073,77 €
76	Produits financiers	30,00 €	23,08 €	76,93%	19,41 €
77	Produits exceptionnels	261 00 €	96 612,83 €	37 016,41%	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		7 542 807,55 €	7 474 875,97 €	99,10 %	7 437 428,15 €
002	Reprise de l'excédent de fonct*	360 166,78 €			

* inscriptions non suivies de réalisation

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Réalisations 2014 : 44 276,43 €
 Réalisations 2015 : 66 652,88 €

Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements sur rémunération du personnel par l'assurance.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine

Réalisations 2014 : 626 647,05 €
 Réalisations 2015 : 529 801,40 €

Ces recettes sont en diminution de 15,45 % par rapport aux réalisations de 2014. Les produits des services et les produits domaniaux résultent des activités et prestations de services proposées aux larziacois.

Les crédits ouverts en 2015 étaient inférieurs à ceux de 2014 en raison du transfert du conservatoire et de la médiathèque à la CCA au 1^{er} juillet 2014. Ce dernier a engendré une diminution des recettes.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution 2014/2015
Ecole de sport	14 376,36 €	11 027,37 €	- 23,30 %
Jeunesse	5 777,55 €	5 006,21 €	- 13,35 %
Centre de loisirs	168 297,63 €	168 848,07 €	+ 0,33%
Périscolaire	92 293,14 €	86 278,36 €	- 6,52 %
Restauration scolaire	205 507,31 €	191 813,28 €	- 6,66 %
Classes transplantées	27 898,63 €	23 178,05 €	- 16,92 %
Aides aux devoirs	18 083,29 €	16 100,74 €	- 10,96 %
Total	626 674,05 €	529 801,41 €	- 15,46 %

On note une diminution générale des recettes liées aux prestations de services proposées aux larziacois.

La diminution des recettes du service périscolaire et de la restauration scolaire s'explique par une légère baisse des effectifs et un abaissement du quotient familial pour l'année 2015.

- Effectif de janvier à décembre 2014 : 484 enfants
- Effectif de janvier à décembre 2015 : 471 enfants

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Réalisations 2014 :	5 804 107,89 €
Réalisations 2015 :	5 739 157,00 €

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 80,67 % des recettes de fonctionnement (*hors chapitre 002*).

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

▪ **Contributions directes**

Les contributions directes totalisent 3 590 876,00 € et représentent 50,47 % des produits de fonctionnement, contre 3 562 161,00 € en 2014 soit 48,75 %.

La progression du produit des contributions directes entre 2014 et 2015 (*article 73111*) est de + 28 715 €, due uniquement à l'augmentation des bases d'imposition.

Il n'y a pas eu d'augmentation des taux en 2015.

Rappelons les taux :

- La taxe d'habitation 12,84 %
- La taxe foncière sur le bâti 18,56 %
- La taxe foncière sur le non bâti 49,41 %

▪ **La dotation versée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais**

La ville de Lardy perçoit de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais une dotation de compensation dont le montant perçu en 2015, 1 609 015,15 €, est inférieur à celui perçu en 2014, 1 747 104,24 €, conséquence du transfert du conservatoire et de la médiathèque.

▪ **Autres éléments remarquables**

En marge des contributions directes et de la dotation versée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, il y a également (*hors chapitre 002*) :

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle, le fonds national de garantie individuelle de ressources a été créé. Son montant de 255 732 € versé en 2014 est identique en 2015.

Les droits de place : il s'agit de la régie du marché. Pour 2015, ils s'élèvent à 5 777,13 € (5 230,50 € en 2014).

La taxe sur les pylônes électriques

Elle s'élève à 43 930,00 € soit une augmentation de 1 040 € par rapport à 2014.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation exigibles sur les mutations à titre onéreux, elles totalisent 233 826,71 € et sont en augmentation par rapport à celles perçues en 2014, 190 990,15€ (+ 22,43 %).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

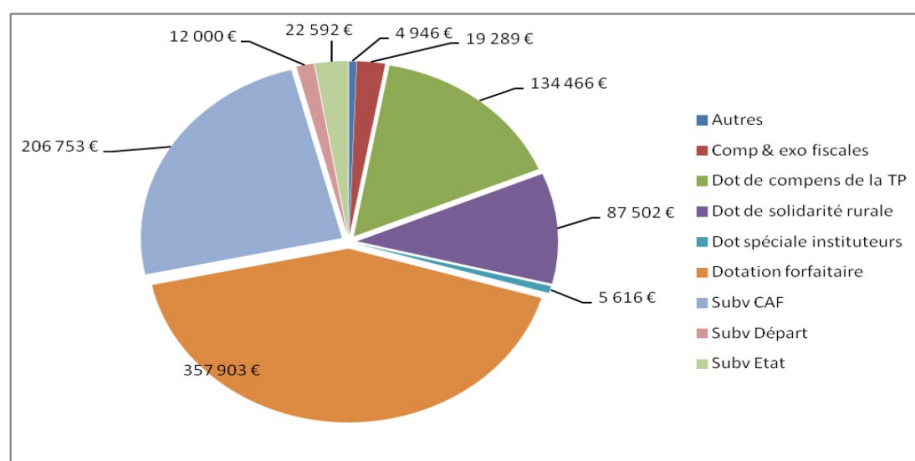
Réalisations 2014 : 914 292,42 €
Réalisations 2015 : 935 092,03 €

Ce chapitre budgétaire représente 13,14 % des recettes de fonctionnement (*hors chapitre 002*).

Il est en légère augmentation par rapport à 2014 de 20 799,61 €.

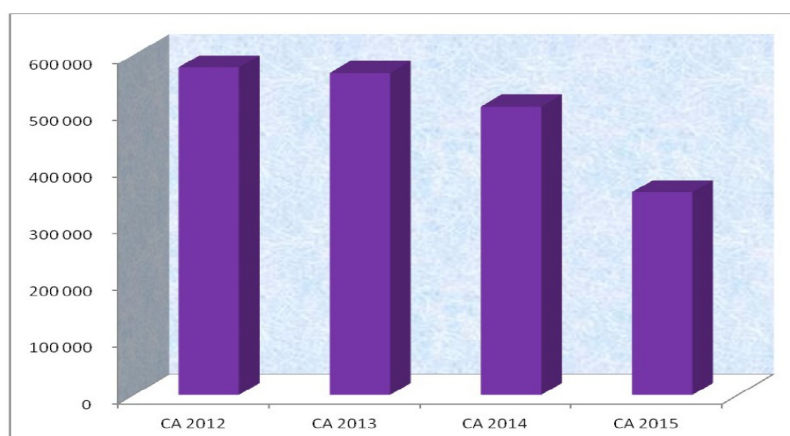
En 2015, les dotations de l'Etat ont continué à diminuer (-63 851,00 €). L'augmentation résulte des subventions liées aux NAP et de la dotation de solidarité versée par la CCA (73 255,00 €).

La répartition des recettes des dotations, subventions et participations est la suivante :



• Dotation forfaitaire

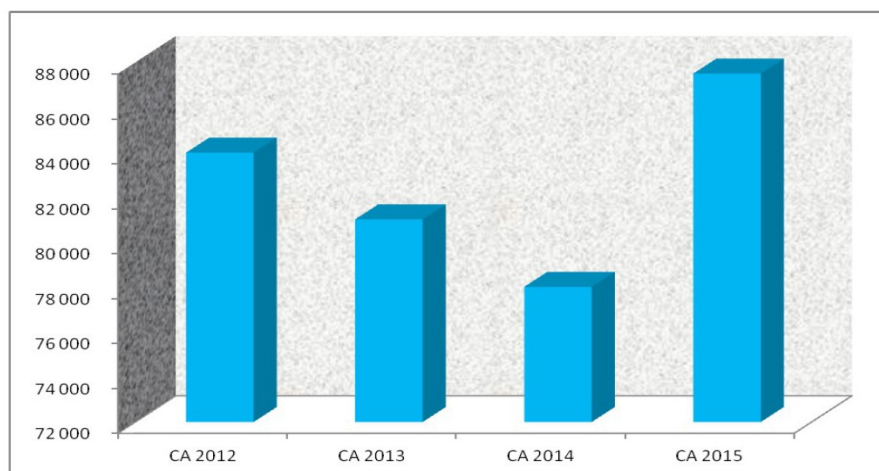
Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation forfaitaire. Elle s'élève en 2015 à **357 903,00 €** et a évolué de la façon suivante :



Cette dotation est en constante diminution depuis plusieurs années. En 2015, c'est un recul de 29,72 % qui est à enregistrer (soit - 151 353,00 €).

- **Dotation de solidarité rurale**

Pour 2015, cette autre dotation de l'État s'élève à 87 502 €. Après avoir subi une diminution pendant plusieurs années successives, 2015 voit une augmentation de 12,16%.



- **Participations divers organismes**

Elles concernent principalement :

133 165,13 € de participation de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, au titre du contrat enfance et pour le financement du centre de loisirs, des services jeunesse et périscolaire.

12 000,00 € de participation du Conseil Général pour le fonctionnement de la maison de jeunes.

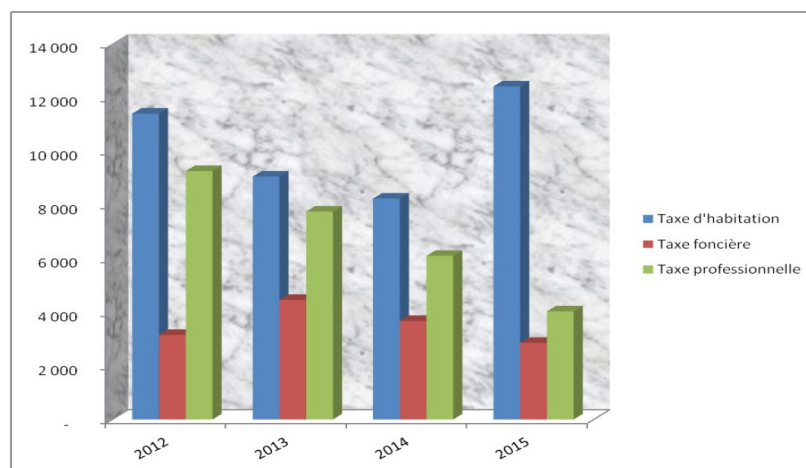
24 216,67 € correspondent au solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015.

22 591,56 € de participation de l'Etat pour l'embauche de contrats d'avenir.

5 616,00 € de dotation spéciale des instituteurs

- **Autres attributions et participations**

D'un montant de 19 289,00 €, les compensations par l'Etat des exonérations accordées sur les impôts locaux ont augmenté de 7,20 % en 2015 (+1 295,00 €) et ont évolué de la façon suivante :



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Réalisations 2014 :	48 073,77 €
Réalisations 2015 :	42 554,78 €

Ce chapitre regroupe le produit des loyers des immeubles communaux (30 845,19 €), les locations de salles, les remboursements de sinistres par l'assureur et autres remboursements d'avoires et de trop-perçus.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Réalisations 2014 :	0,00 €
Réalisations 2015 :	96 612,83 €

Ce chapitre regroupe les produits des cessions d'immobilisation.
La sortie de l'actif de la parcelle A660 rue du cochet a engendré une plus-value de 47 600,00 €

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement 2014 : 360 166,78 €.

II - Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2015 a atteint 6 318 284,88 € contre 6 193 480,84 €, soit une augmentation de 2,02 %.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
011	Charges à caractère général	2 139 995,86 €	1 829 027,62 €	82,30 %	1 761 142,17 €
012	Charges de personnel	3 624 110,00 €	3 588 328,85 €	99,01 %	3 721 457,39 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €		44 849,00 €
65	Autres charges de gestion	405 866,40 €	397 028,72 €	97,82 %	318 681,55 €
66	Charges financières	121 293,58 €	118 152,39 €	97,41 %	106 772,31 €
67	Charges exceptionnelles	37 871,33 €	23 436,61 €	36,71 %	744,49 €
042	Opérations d'ordre entre section	471 387,32 €	362 310,69 €	76,86 %	239 833,93 €
Total dépenses fonctionnement hors 023		7 021 328 37 €	6 318 284,88 €	89,99 %	6 193 480,84 €
023	Virement à la section d'investissement *	355 664,99 €			
Total dépenses fonctionnement		7 376 993,36 €			

* inscriptions non suivies de réalisation

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 89,99 %.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 1 829 027,62 € et représente 28,95 % des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 3,85 % par rapport à l'exercice 2014.

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux charges de gestion courante.

Les principales variations par rapport à 2014 sont les suivantes :

- Augmentation des dépenses d'énergie, électricité (+ 12 355,95 €) due à la hausse des tarifs de 2,5 % au 1^{er} janvier 2015.
- Augmentation des dépenses liées aux fournitures non stockées (petits matériels) : +58,05%.
- Augmentation des dépenses concernant l'entretien des terrains (travaux au complexe sportif rue de PANSEROT, nettoyage du bassin d'orage), des bâtiments et des réseaux, respectivement de +55,88%, +90,31% (réparation suite aux dégâts des eaux de la salle René CASSIN, travaux de peinture et pose de revêtements de sols dans les locaux de l'Hôtel de Ville) et 54,31% (remise en état de l'éclairage du terrain de football, travaux d'entretien de voirie).
- Augmentation des honoraires (compte 6226): + 27,33% : consultations d'avocat et de cabinet d'expertise comptable sur les questions intercommunales, pour les réponses aux mémoires en réclamation déposés par deux entreprises attributaires des marchés de travaux du pôle multiculturel, et pour des litiges en matière d'urbanisme.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 3 588 328,85 € et représente 51,11 % des dépenses de fonctionnement (hors 023). Il enregistre une baisse de 5,20 % par rapport à l'exercice 2014.

La baisse est due pour partie à l'autonomie du CCAS qui a permis de minimiser la dépense de 55 700 €. Le non remplacement de deux départs à la retraite et l'externalisation de l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville ont également contribué à la réduction de la masse salariale.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du chapitre des charges de personnel de 2008 à 2015.



Chapitre 014 – Atténuations de produits

La Loi de Finances 2014 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du FPIC pour l'année 2015 a été pris en charge dans sa totalité par la CCA.

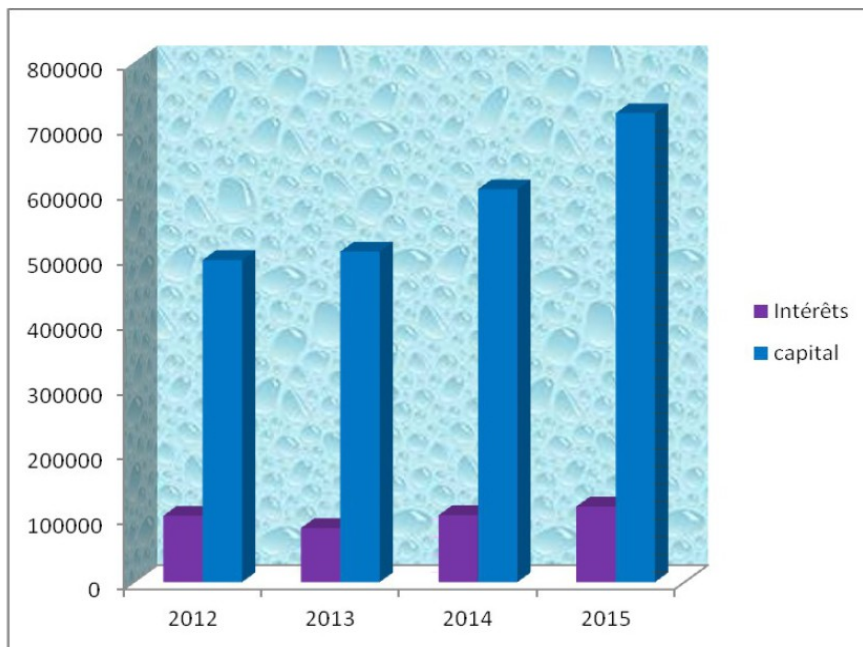
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 397 028,72 € et représente 6,28 % des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 24,58 % par rapport à l'exercice 2014 (+ 78 347,17 €).

L'accroissement de ce chapitre s'explique par l'augmentation de la subvention au CCAS (+ 55 700 €) liée à son autonomie au 1^{er} juillet 2015.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 118 152,39 € et représente 1,87 % des dépenses de fonctionnement.



Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre budgétaire totalise 362 310,69 €, correspondant à la dotation aux amortissements auxquels se sont rajoutés, en 2015, 105 751,97 € concernant les immobilisations cédées et 46 700,00 € de différence sur les réalisations positives transférées en investissement (plus-value).

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

En 2015, il s'est élevé à 355 664,99 €. En 2014, il s'élevait à 1 125 240,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement 2015 s'élèvent à 2 950 587,43 € contre 6 026 459,45 € en 2014.

Le détail des ressources d'investissement est le suivant :

Chap	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
10	Dotations fonds divers	825 396,26 €	868 883,58 €	105,27 %	70 671,89 €
1068	Excédent de fonct capitalisé	1 014 033,33 €	1 014 033,33 €	100,00 %	2 051 381,08 €
13	Subventions d'investissement	770 696,04 €	552 479,26 €	71,69 %	430 026,08 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €		3 229 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	3 863,67 €		5 546,47
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	471 387,32 €	362 310,69 €	76,86 %	239 833,93 €
041	Opérations patrimoniales	149 016,90 €	149 016,90 €	99,99 %	0,00 €
Total recettes investissement hors 021 et 024		3 230 529,85 €	2 950 587,43 €	91,33 %	6 026 459,45 €
021	Virement de la section de fonctionnement *	355 664,99 €			
024	Produit des cessions *	90 000,00 €			
Total recettes investissement		3 676 194,84 €			

* inscriptions non suivies de réalisations

Le taux de réalisation des ressources d'investissement hors restes à réaliser est de 91,33 %. Il est de 98,00 % si on comptabilise les restes à réaliser (215 355,21 €).

Chapitres 10 et 1068 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 1 882 916,91 €, atteint 102,36 % de taux de réalisation et comprend :

1 014 033,33 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
 784 278,81 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
 (Remboursement du FCTVA des dépenses 2013 en investissement)
 14 524,00 € de taxe locale d'équipement (TLE).
 70 080,81 € de taxe d'aménagement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre totalise 552 479,26 €, atteint 71,69 % de taux de réalisation hors restes à réaliser et 99,63 % y compris les restes à réaliser.

Ce chapitre comprend :

Subventions régionales :

Bibliothèque	113 127,90 €
Parcelles H21 et H25 au lieu-dit Champrier de Brisset et H397 – H398 au lieu-dit la Garenne.	2 911,00 €
Pôle multiculturel	188 625,56 €

Subventions départementales :

Pôle multiculturel	72 000,00 €
--------------------	-------------

Subventions autres communes

Travaux route de St Vrain 26 733,55 €

Subventions autres groupements

Rue du Rosset 58 395,43 €
Rue du Centre 72 490,82 €
Rue du Plateau et Allée des Sorbiers 16 218,00 €
Place du 19 mars 1962 1 977,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond aux emprunts contractés par la commune. Or, en 2015, grâce aux économies réalisées sur les dépenses, elle n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Les recettes à hauteur de 3 863,67 € correspondent à des annulations de mandats d'investissement de 2014.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre totalise 362 310,69 € et correspond à la dotation aux amortissements (chapitre 042 des dépenses de fonctionnement) et qu'aux écritures d'ordre concernant les sorties d'actifs (récupérateurs d'eau et parcelle rue de Cochet).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

D'un montant de 149 016,90 €, ce chapitre comptabilise la réintégration au chapitre 21 (immobilisations corporelles), des frais d'études suivis de travaux, réglés initialement au compte 2031 (frais d'études).

II - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2015 s'élèvent 2 777 444,20 € et se décomposent ainsi :

Chap	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
13	Autres	10 192,49 €	10 192,49 €	100,00%	
16	Emprunts et dettes assimilées	722 144,65 €	722 144,40€	100,00 %	605 042,85 €
20	Immobilisations incorporelles	135 975,27 €	42 795,88 €	31,47 %	94 859,55 €
21	Immobilisations corporelles	2 130 909,34 €	1 584 625,82 €	74,36 %	2 418 876,33 €
23	Immobilisations en cours	352 254,89 €	203 686,74 €	57,82 %	1 258 754,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	64 981,97 €	64 981,97 €	100,00 %	
041	Opérations patrimoniales	149 016,90 €	149 016,90 €	100,00 %	
Total dépenses investissement		3 565 475,51 €	2 777 444,20 €	77,90 %	4 377 533,13 €
002	Solde d'exécution négatif reporté de 2014	22 349,33 €			

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors restes à réaliser est de 77,90 %, et 86,37 % avec les restes à réaliser (302 158,93 €).

Chapitre 13 – Autres :

Ce chapitre totalise 10 192,49 €. Ces dépenses correspondent à l'annulation du titre de recettes en investissement émis pour le remboursement de la TVA sur l'enfouissement des réseaux réalisés en 2009.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 722 144,40 € et a été réalisé à hauteur de 100,00 %.

Il concerne le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre totalise 42 795,88 € et correspond aux frais de révision générale du PLU, aux différentes études concernant la voirie, aux concessions et droits similaires (propriétés intellectuelles des logiciels).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Ce chapitre totalise 1 584 625,82 € et comprend l'acquisition de parcelles, les agencements de terrains, les travaux de voirie, les équipements des cimetières, l'acquisition de matériel informatique, de matériel de bureau, de mobilier, de matériel de transport et de toutes autres immobilisations corporelles dont le montant est supérieur à 500,00 € et /ou doivent faire l'objet d'amortissement.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre totalise 203 686,74 € et comprend, en 2015, uniquement la création d'un pôle multiculturel.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

D'un montant de 149 016,90 €, ce chapitre comptabilise la réintégration au chapitre 21 (immobilisations corporelles), des frais d'études suivis de travaux, réglés initialement au compte 2031(frais d'études).

Madame le Maire ayant quitté la séance, le rapport du compte administratif de l'exercice 2015 ayant été entendu, Madame Chantal LE GALL demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2015.

Madame Chantal LE GALL se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
- VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015 présenté par le Trésorier,
- VU le compte administratif de l'exercice 2015 présenté,

CONSIDÉRANT que le vote du compte administratif a lieu avant le 30 juin suivant l'exercice budgétaire sur lequel il porte.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire s'étant retiré de l'Assemblée ne prend pas part au vote.

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2015, la balance peut se résumer ainsi :

	Prévisions budgétaires 2015	Réalisations 2015 avec report 2014	Restes à réaliser 2015/2016	Total exercice 2015
TOTAL DES DEPENSES	10 964 818,20	9 118 078,41	302 158,93	9 420 237,34
Fonctionnement	7 376 993,36	6 318 284,88		6 318 284,88
Investissement	3 587 824,84	2 799 793,53	302 158,93	3 101 952,46
TOTAL DES RECETTES	11 219 002,39	10 785 630,18	215 355,21	11 000 985,39
Fonctionnement	7 542 807,55	7 835 042,75		7 835 042,75
Investissement	3 676 194,84	2 950 587,43	215 355,21	3 165 942,64
Résultats de l'exercice		1 667 551,77 €	-86 803,72 €	1 580 748,05 €
Fonctionnement		1 516 757,87 €		1 516 757,87 €
Investissement		150 793,90 €	-86 803,72 €	63 990,18 €
RESULTAT DE CLOTURE		1 667 551,77 €	-86 803,72 €	1 580 748,05 €

Le résultat brut global de clôture est donc de 1 667 551,77 € et le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 1 580 748,05 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LA MAJORITÉ,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2015 arrêté à :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	6 318 284,88 €	Dépenses	2 777 444,20 €
Recettes	7 474 875,97 €	Recettes	2 950 587,43 €
Report 2014	360 166,78 €	Report 2014	-22 349,33 €
Résultat brut	1 516 757,87 €	Résultat brut	150 793,90 €
		Restes à réaliser	-86 803,72 €
Résultat net	1 516 757,87 €	Résultat net	63 990,18 €
Excédent global toutes sections confondues de 1 580 748,05 €			

POUR : Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT, Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole RÉAULT.

CONTRE : Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

Les élus n'appartenant pas à la majorité municipale motivent leurs votes par les erreurs relevées dans les tableaux des notes explicatives et par leur vote "contre" lors du BP 2015.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération n°DEB25/2016

Monsieur Hugues TRETON conseiller municipal délégué aux finances rappelle que le compte administratif 2015 ayant été voté par le Conseil municipal au cours de cette même séance, il conviendra de délibérer sur l'affectation des résultats.

Le résultat brut global de l'exercice 2015 présente :

un excédent en section de fonctionnement de	1 516 757,87 €
Recettes	+ 7 474 875,97 €
Résultat reporté de 2014	+ 360 166,78 €
Dépenses	- 6 318 284,88 €
un excédent en section d'investissement de	150 793,90 €
Recettes	+ 2 950 587,43 €
Dépenses	- 2 777 444,20 €
Résultat reporté de 2014	- 22 349,33 €

A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE sur les chiffres indiqués dans le dernier visa du projet de délibération, il est indiqué que ceux-ci ont fait l'objet d'une correction.

Madame Carole PERINAUD regrette ses erreurs matérielles successives et invite à l'amélioration de la lecture des documents avant leur transmission aux membres du Conseil.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de décider l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2016 pour un montant total de 1 516 757,87 €.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire M 14 prévoyant une délibération du conseil municipal en ce qui concerne l'affectation des résultats lorsqu'un besoin de financement existe en section d'investissement, ce qui est le cas pour l'exercice 2015,
- VU le compte de gestion 2015 de la Commune établi par Monsieur le Trésorier,
- VU le compte administratif 2015 adopté ce jour, présente un excédent global toutes sections confondues de 1 580 748,05 € en tenant compte des restes à réaliser,

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2015 a été voté par le Conseil municipal au cours de cette même séance, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2015 présente un excédent en section de fonctionnement de 1 516 757,87 € et un excédent en section d'investissement hors restes à réaliser de 150 793,90 € ;

CONSIDÉRANT l'état des restes à réaliser dressé au 31 décembre 2015 faisant apparaître un déficit de 86 803,72 € en section investissement :

- Restes à réaliser dépenses.....302 158,93 €
- Reste à réaliser recettes.....215 355,21 €

CONSIDÉRANT que l'instruction budgétaire M14 prévoit une délibération du Conseil municipal en ce qui concerne l'affectation des résultats ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, cette dernière faisant apparaître un excédent de 150 793,90 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élevant à un montant total de 1 516 757,87 €, comme suit :

- en recette de la section de fonctionnement pour 1 516 757,87 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2016.

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT (arrivée à 21h), Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC (arrivé à 21h20), Monsieur Charles POUGET (arrivé à 21h10), Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole RÉAULT.

CONTRE : Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

Monsieur Hugues TRETON, Conseiller municipal délégué aux finances rappelle que le budget primitif est un document adopté par l'assemblée délibérante qui prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice à venir.

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 dans son article 30 modifie le Code Général des Collectivités Territoriales et pérennise le report de la date limite de vote du vote du budget primitif par les conseils municipaux du 31 mars au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Monsieur Lionel VAUDELIN présente la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) :

Commission des finances du 31/03/2016

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS EN EUROS TTC
2016-2020

INVESTISSEMENTS COURANTS ET OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Observations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total investissements courants (hors réalisations ci-dessous)	Voir détail joint en annexe			692 775	650 000	650 000	650 000	650 000	
Investissements courants				379 500	350 000	350 000	350 000	350 000	
Petits travaux voirie				313 275	300 000	300 000	300 000	300 000	
FCTVA						94 702	88 855	88 855	88 855
BATIMENTS									
Pôle de services rue de Verdun				1 220 000					
Subventions : Région 390 000 € notifiée, Département 180 000 € notifiée / Etat, Fonds de soutien 2016 à l'investissement public local (2ème enveloppe) sollicité pour 208 000 € / A défaut, solliciter Région Unité Sécurité (175 000 € potentiels)	Avenant technique à passer avec les financeurs			648 000					
FCTVA						168 774			
Reste à financer				572 000					
Accessibilité PMR bâtiments communaux				107 000	99 228	103 188	96 192	96 386	141 252
Subventions : Fonds de soutien 2016 à l'investissement public local (1ère enveloppe) sollicité pour 299 076 € sur les travaux 2016 à 2019	Travaux programmés dans AD'AP sur 8 ans			70 904	66 152	68 702	64 128	0	0
FCTVA						14 627	13 594	14 106	13 149
Reste à financer				36 096	33 076	34 396	32 064	66 386	141 252
Réhabilitation cour Ecole La Sorbonne				90 000					
Non subventionné				0					
FCTVA						12 303			
Reste à financer				90 000					
Réhabilitation réseau eaux usées Ecole Jean Moulin				80 000					
Subventions : Agence de l'Eau 80% (étude + travaux) demandée pour 48 000 € HT	Réhabilitation réseaux eaux usées (étude + travaux)			48 000					
FCTVA						8 202			
Reste à financer				12 000					
Requalification ancienne bibliothèque du pont de l'Hêtre pour les ST				0	80 000				
Subventions à solliciter : réserve parlementaire en 2017 + Agence de l'eau pour EU	suite départ gendarmerie juin 2017 Mise aux normes des eaux usées à étudier				0				
FCTVA					0		10 698		
Reste à financer					80 000				
EQUIPEMENTS SPORTIFS									
Création d'un city parc + réaménagement du skate parc				200 000					
Subventions à solliciter : CAF 0% à 80% pour les études + réserve parlementaire 2016, 10 000 €	Parc des sports du gymnase Cornuel			0					
FCTVA						27 340			
Reste à financer				200 000					
Réhabilitation du complexe sportif R. Grenault				93 000	1 320 000				
Subventions : contrat de territoire : 515 000 € notifié/ Solliciter dispositif spécifique régional 175 000 € + CNDP + Fonds d'aide au football amateur sur 2017	Phase 1 = terrains de grands jeux Moe en 2016, Travaux en 2017				660 000				
FCTVA						12 713	180 444		
Reste à financer	Phases suivantes non définies				630 000				
PARCS ET ESPACES PUBLICS									
Aménagement du Parc de l'Hôtel de Ville (3 phases)				240 000	200 000	200 000			
Subventions à solliciter : Agence des espaces verts, Département ENS, ou Agence de l'Eau Seine Normandie (80% plafonné)				0	0	0			
FCTVA						32 808	27 340	27 340	
Reste à financer				240 000	200 000	200 000			
Restauration du Parc Boussard				5 000		100 000			
Subventions à solliciter : souscription + DRAC pour 20% (20 000 €) + réserve parlementaire 2016, 10 000 €						30 000			
FCTVA						684		13 670	
Reste à financer						70 000			
Réhabilitation et mise aux normes cimetières, monument aux morts				50 000	30 000				
Subvention à solliciter : Souvenir Français pour le monument aux morts	Crédits Administration/Cimetière								
FCTVA						8 202	4 101		
Reste à financer				50 000	30 000				

VOIRIE ET DEPENSES									
Rue du Rosset (Lot 2) Subventions : Fonds de concours CCA notifié FCTVA Reste à financer	Enfouissement, trottoirs, chaussée			283 152 58 395 224 757			38 707		
Rue de Panserot Subvention à solliciter : Département, liaison douce FCTVA Reste à financer	Enfouissement et trottoirs				400 000 0 400 000	400 000 0 400 000		54 680 54 680	
Rue des Groseillers et autres rues Participation ORANGE : 5 115,40 (rue des Groseillers) + 2 891,00 (rue des Vignes) FCTVA Reste à financer	Enfouissement + EPU			170 000 8 008 161 994			23 239		
Chemin du Pâté Non subventionné FCTVA Reste à financer	Enfouissement, trottoirs, chaussée							350 000 0 350 000	47 845
Ruelle des Prés Non subventionné FCTVA Reste à financer	Requalification Moe en 2016, Travaux en 2017			15 000 0 15 000			2 051		
PAVE hors opérations de voiries programmées Subventions à solliciter : FCTVA Reste à financer	Plan Accessibilité Voirie pluriannuel			0	-	-	-		
Aménagement des abords de la gare de Bouray Subventions à solliciter : Etudes financées jusqu'à 100% par le STIF, plafonnées à 70 000 €, Travaux financés à hauteur de 60% sur 1.000.000 € HT FCTVA Reste à financer	Etudes 2016 Travaux 2018-2019			84 000 70 000 14 000		200 000 0 11 483 200 000	800 000 0 800 000	27 340	109 360
Création d'un parking paysager de 50 places environ à l'espace Cassin Non subventionné FCTVA Reste à financer					300 000 0 300 000			41 010	
Travaux pour la rétention des eaux de pluie rue des vignes Subventions à solliciter : Agence de l'Eau Seine Normandie + Région + Département FCTVA Reste à financer	Travaux hors acquisition foncière			80 000 0 80 000	70 000 0 70 000		10 936 9 569		
VIDEO-PROTECTION									
Vidéo protection sur voirie Subventions à solliciter : FIPD FCTVA Reste à financer				200 000 50 000 150 000	100 000 25 000 75 000			27 340 13 670	
Infrastructures et matériel informatiques, nouvelles technologies de la communication Non subventionné FCTVA Reste à financer				236 000 0 236 000				38 713	
TOTAL ESTIMATIF MOE + TRAVAUX (TTC)		3 447 433,61	1 529 245,77	3 825 927	3 249 228	1 653 188	1 896 192	716 386	141 252
TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES OU A SOLLICITER		430 026,08	552 479,26	953 306	781 152	98 792	64 128	0	
TOTAL FCTVA ESTIME N-2		326 410,00	784 278,77	546 039	249 409	453 834	314 304	171 311	211 364
RESTE A FINANCER		2 690 997,53	192 487,74	2 326 583	2 218 667	1 100 562	1 517 760	545 076	-70 112

Au questionnement de Monsieur Olivier DUARTE sur les 236 000 € programmés en informatique, Monsieur Nassim BELKAÏD indique que cela concerne principalement le câblage mairie, la WIFI, le matériel dans les écoles, le nouveau serveur, le pack office 365 et la dématérialisation.

A la demande de Madame Carole PERINAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN indique que la requalification du bâtiment du Pont de l'Hêtre est maintenue mais qu'il n'y a pas de programmation avant 2017.

A l'interrogation de Monsieur Olivier DUARTE sur la deuxième phase du gymnase Grenault, Monsieur Lionel VAUDELIN précise que celle-ci interviendra dans l'avenir mais ne fait pas encore l'objet d'une programmation.

Commune de Lardy

**BUDGET PRIMITIF 2016
Rapport de présentation**

Conseil Municipal du 12 avril 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE BUDGET PRIMITIF 2016

La section de fonctionnement

- a) Les dépenses de la section de fonctionnement**
- b) Les recettes de la section de fonctionnement**

La section d'investissement

- a) Les dépenses de la section d'investissement**
- b) Les recettes de la section d'investissement**

INTRODUCTION

Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour l'année 2016, tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il fait suite au rapport de débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil Municipal le 19 février 2016.

Le détail des équilibres financiers du budget principal 2016 reprend les dépenses, les recettes réelles et les opérations d'ordre. Les opérations d'ordre (amortissements et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement), nécessaires à l'équilibre du budget, n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

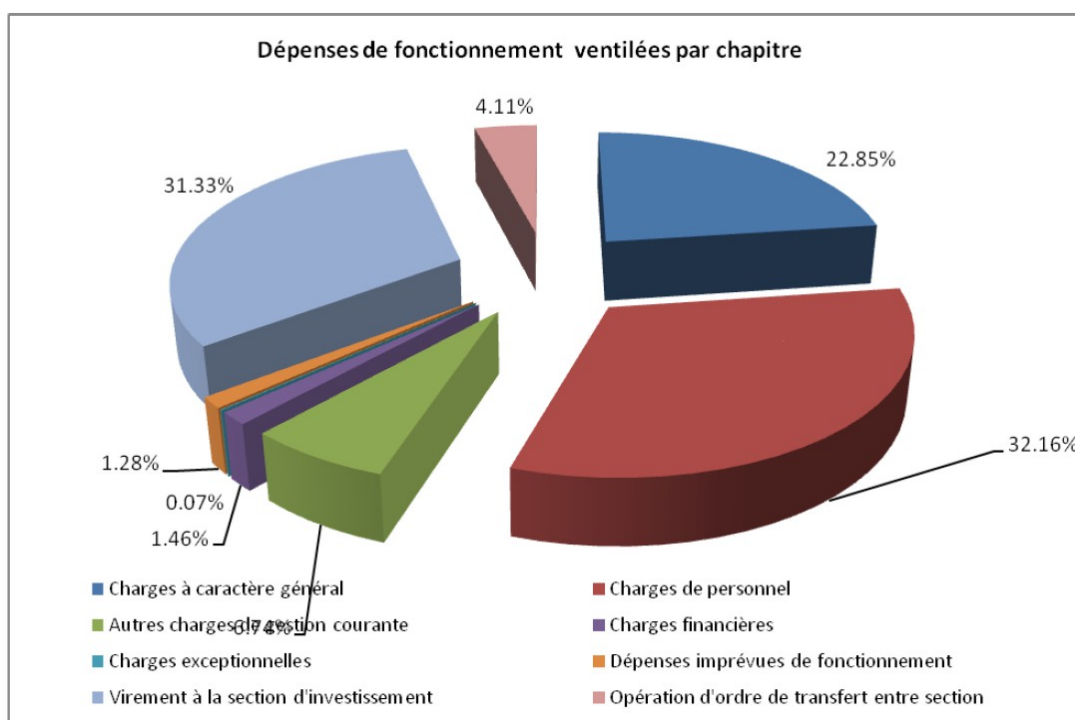
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 826 940,31 €**.

Dépenses de fonctionnement		BP 2016
011	Charges à caractère général	1 788 844,94 €
012	Charges de personnel	2 517 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	527 509,65 €
66	Charges financières (intérêts)	114 415,51 €
67	Charges exceptionnelles	5 400,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 452 318,39 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	321 451,82 €
Total		7 826 940,31 €

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :



CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

1 788 844,94 € en 2016

2 177 088,68 € en 2015 (BP + BS + DM)..... en diminution de 17,83 % par rapport à 2015.

Les charges à caractère général (achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...etc.) représentent **22,85 %** des dépenses de fonctionnement. (29,51% en 2015).

La baisse de 2016 est due au transfert de la compétence enfance/jeunesse à la communauté de communes (moins 248 639,71 €), à un ajustement des charges à caractère général par rapport au réalisé 2015 (1 829 027,62 €), et à l'économie réalisée sur les contrats d'assurances de la commune (moins 69 881,05 €).

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES

2 517 000,00 € en 2016
3 624 110,00 € en 2015.....en diminution de 30,55 % par rapport à 2015.

Cette diminution est principalement la conséquence directe des transferts de personnels à la CCEJR intervenus au 1^{er} janvier 2016. Elle est due aussi, dans une moindre mesure à l'autonomie du CCAS, à compter du 1^{er} juillet 2015, qui minore la dépense à hauteur de 55 700 €. Elle est enfin la conséquence du redéploiement des effectifs dans certains secteurs (ATSEM et entretien par exemple).

Certes la masse salariale reste en 2016 encore le 1^{er} poste de dépense représentant 49,81 % des dépenses réelles de fonctionnement mais loin des chiffres enregistrés en 2014 et 2015 avec des ratios respectifs de 62,50 % et 60,25 %. (la moyenne de la strate se situant à 60 % environ). Mais, la tendance observée, hors effet transfert est à la baisse et ce même si on prend en compte l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les hausses de cotisations CNRACL et IRCANTEC ainsi que la revalorisation du point d'indice au 01/07/2016

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

527 509,65 € en 2016
405 866,40 € en 2015.....en augmentation de 29,97 % par rapport à 2015.

Les autres charges de gestion courante représentent **6,74 %** des dépenses de fonctionnement (5,50% en 2015).

La principale augmentation de ce chapitre correspond à la dotation communale versée au CCAS, en hausse de 95 626,00 € afin de compenser les charges de personnels transférées.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

114 415,51 € en 2016
121 293,58 € en 2015.....en diminution de 5,67 % par rapport à 2015.

Les charges financières représentent **1,47 %** des dépenses de fonctionnement (1,64% en 2015).

Cette diminution résulte de l'arrivée à échéance de certains emprunts et du non recours à l'emprunt en 2015.

En 2016, la dette de la Ville comprend 15 emprunts bancaires (4,896 M€) et un emprunt CAF (62,589 K€). La dette se décompose comme suit :

- Intérêts : 111 915, 51 €
- Capital : 637 200,60 €
- Soit un total de 749 116.11 € pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 4 958 773,02 €.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

5 400,00 € en 2016
37 871,33 € en 2015.....en diminution de 85,74 % par rapport à 2015.

La diminution substantielle de ce chapitre, qui concerne les provisions pour « titres annulés », est due principalement à l'inscription en 2015 de 17 671,33 € pour l'annulation d'un titre de recette émis en 2009 à l'encontre d'ORANGE, de 4 751,69 € pour le paiement d'intérêts moratoires de 2013 à 2014 relatifs aux marchés du pôle multiculturel et à l'indemnisation des entreprises suite à la résiliation des marchés concernant l'espace seniors (5000 € inscrits mais seulement 347,16 € mandatés).

CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS

0 € en 2016
0 € en 2015

La Loi de Finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC

doit monter en charge progressivement avant d'atteindre son niveau plafond en 2017.
En 2015, la CCA avait pris en charge l'intégralité de la contribution des communes. La CCEJR a indiqué dans le cadre de son Débat d'Orientation Budgétaire du 24 mars dernier, qu'elle prendrait en charge 100 % des contributions communales du FPIC pour l'année 2016.

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

100 000,00 € en 2016
41 500,00 € au BP 2015

Il est proposé de prévoir une enveloppe destinée à couvrir les dépenses relatives aux aléas que la commune pourrait rencontrer et qui génèreraient des dépenses supplémentaires. L'affectation définitive de ces crédits sera proposée au Conseil Municipal lors d'une décision modificative.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

321 451,82 € en 2016
471 387,32 € en 2015.....en diminution de 31,81 % de diminution par rapport à 2015.

Ce chapitre concerne les « dotations aux amortissements » et les « dotations aux provisions pour risques/charges exceptionnelles », opérations d'ordre que l'on retrouve en recettes d'investissement. Il a été utilisé en 2015 pour la sortie de l'actif des récupérateurs d'eau et de la parcelle A660 rue Cochet (respectivement 73 351,97 € et 80 000,00 €). Les besoins pour 2016 sont moins importants, d'où une diminution des crédits.

Le virement en faveur de la section d'investissement atteint quant à lui, 2 452 318,39 €.

Ce dernier est abondé, en partie par le résultat de fonctionnement reporté de 1 516 757,87 € issu de la diminution des investissements 2015 et ayant eu pour conséquence la réduction du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (- 618 947,92 €), par des dépenses inscrites au compte 6875 « Dotation aux provisions pour risques/charges exceptionnelles » qui n'ont pas fait l'objet de mandatement (183 711,06 €) et grâce à des économies réalisées sur les dépenses par rapport aux prévisions budgétaires.

Monsieur Hugues TRETON apporte les éléments de précisions aux questions sur les articles 658, 6532, 6711.

La séance est suspendue de 22h30 à 22h35 afin que Madame Rozenn POUSSARD, Directrice générale des services puisse expliquer la provision de 93 000 € (litiges/contentieux). Elle indique que deux litiges (chantier du pôle multiculturel) sont en cours pour lesquels des mémoires en réclamation ont été déposés par des entreprises et instruits par le comité consultatif de règlement amiable des litiges (CCRA de Versailles). Ce dernier a pour mission de rechercher des éléments en vue d'une solution amiable et équitable, il émet des avis, que l'administration est libre de suivre ou non.

L'une des sociétés est d'accord avec l'avis rendu et le protocole transactionnel d'un montant de 33 000 € sera présenté au prochain conseil, le second dossier est en attente.

A la remarque de Monsieur Patrick GINER, Madame Rozenn POUSSARD souligne que l'accompagnement du maître d'œuvre a été insuffisant.

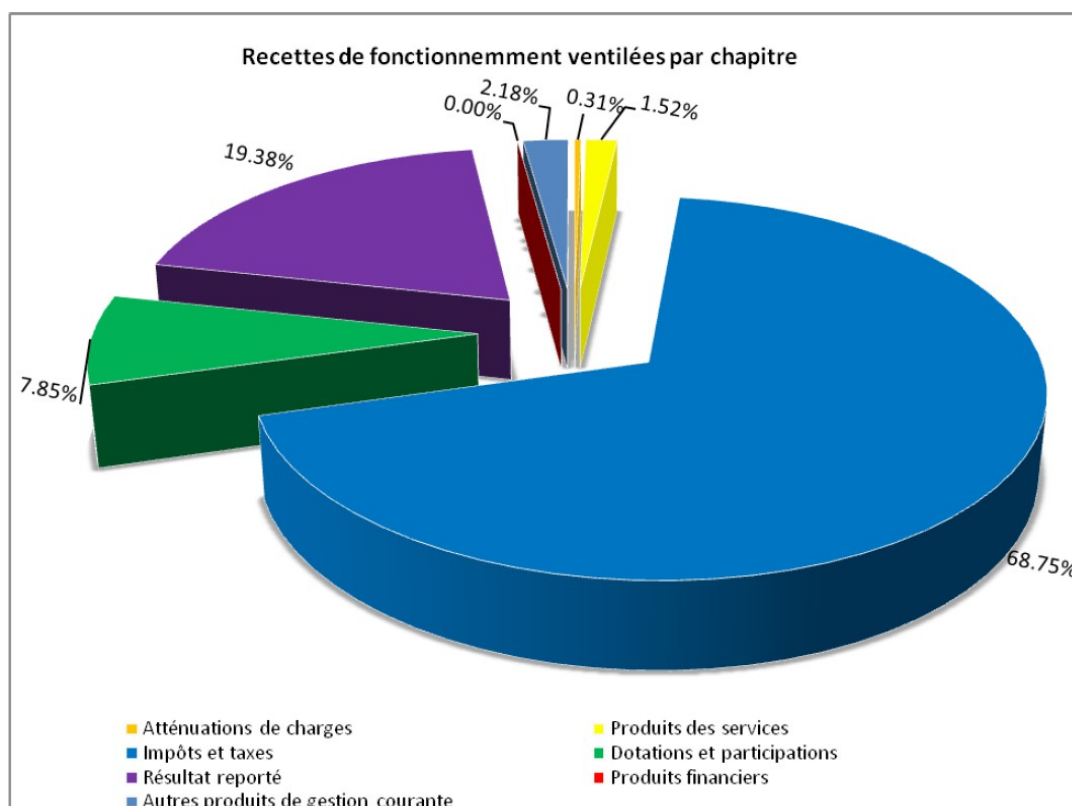
A la demande de Madame Carole PERINAUD, il est précisé que l'article 65541 concerne les syndicats.

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **7 826 940,31 €**.

Recettes de fonctionnement		BP 2016
013	Atténuation de charges	24 500,00 €
70	Produits des services	119 360,00 €
73	Impôts et taxes	5 381 112,00 €
74	Dotations, subventions et participations	614 671,97 €
75	Autres produits de gestion courante	170 508,47 €
76	Produits financiers	30,00 €
002	Résultat reporté	1 516 757,87 €
Total		7 826 940,31 €

Les recettes de fonctionnement comprennent des recettes fiscales, des dotations et des produits de gestion courante.



CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

24 500 € en 2016
39 660 € en 2015.....en diminution de 38,22 % par rapport à 2015.

Cette recette est composée du remboursement des indemnités journalières versées par la SOFCAP.

Elle sera réactualisée à la hausse lors d'une décision modificative. En effet, depuis l'inscription budgétaire afférente à la masse salariale, un agent a été placé en congé longue maladie.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

119 360 € en 2016
474 066,67 € en 2015.....en diminution de 74,82 % par rapport à 2015.

L'adhésion de la ville à la Communauté de Communes entre Juine et Renarde, au 1^{er} janvier 2016, a eu pour conséquence le transfert des secteurs enfance, jeunesse et restauration et donc le transfert à la Communauté des participations des familles.

Ainsi, seules restent les recettes des concessions dans les cimetières, des redevances funéraires, des redevances et droits à caractère culturel, des redevances à caractère sportif, des produits liés aux classes transplantées, des produits des services et ventes diverses et des remboursements de frais par autres redevables (chauffage, électricité, eau des logements de fonction).

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

5 381 112 € en 2016
5 656 627,16 € en 2015.....en diminution de 4,87 % par rapport à 2015.

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul **68,75 %** des recettes de fonctionnement..

Les contributions directes

Les contributions directes représentent **65,84 %** des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal estimé à 3 653 740 €. Le calcul des taux 2016 par application de la variation proportionnelle permet une augmentation du produit attendu de + 60 821 € par rapport à 2015 (+ 1,84%).

Comme les années passées, la notification officielle des bases par les services fiscaux début avril entrainera un ajustement des crédits inscrits.

Il n'est pas prévu d'augmentation de taux en 2016.

Rappelons les taux :

- La taxe d'habitation **12,71 %**
- La taxe foncière sur le bâti **18,37 %**
- La taxe foncière sur le non bâti **48,92 %**

L'allocation de compensation versée par la CCEJR devrait être d'environ 1 300 000,00 €. Une décision modificative permettra d'en ajuster le montant.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS & PARTICIPATIONS

614 671,97€ en 2016
924 363,97 € en 2015.....en diminution de 33,50 % par rapport à 2015.

Ce chapitre budgétaire représente **7,85%** des recettes de fonctionnement.

La Loi de Finances 2016 annonçait une réforme d'importance pour la DGF, qui n'aura lieu au final, qu'en 2017.

Les mesures adoptées en 2015 seront donc identiques pour 2016 notamment sur la structure de la dotation forfaitaire des communes.

La Dotation de Solidarité Rurale vise à aider les communes rurales dont les ressources fiscales ne permettent pas de faire face aux charges liées au maintien de la vie sociale en milieu rural. La Loi de Finances 2016 prévoit un abondement de 117 M€. Les crédits de la DSR seront répartis entre ces fractions selon une décision du CFL (Comité des Finances Locales) qui interviendra début 2016.

Les dotations de compensation (réforme et dotation unique spécifique de la taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière) risquent de connaître un nouvel écrêtement (environ 1,96%).

D'autres recettes viennent abonder ce chapitre :

- Les subventions de fonctionnement du Département à la culture pour un montant de 9 000,00 €,
- La participation de l'Etat pour les emplois d'avenir pour un montant de 13 100,00 €.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS

170 508,47 € en 2016

22 650 € en 2015.....en augmentation de 652,80 % par rapport à 2015.

Il s'agit principalement des revenus des immeubles et des locations de salles ainsi que des remboursements divers tels que les recouvrements des sinistres par les assurances.

Bien qu'ayant adhéré à la CCEJR, la ville de LARDY a gardé la propriété des bâtiments accueillant les services à la population. De ce fait, la CCEJR reversera des loyers dont le montant devrait s'élever à environ 140 000,00 €.

Ces produits étant aléatoires, il convient de les ajuster lors d'une décision modificative.

Monsieur Hugues TRETON apporte les éléments de précisions aux questions sur les articles 74712 et 752.

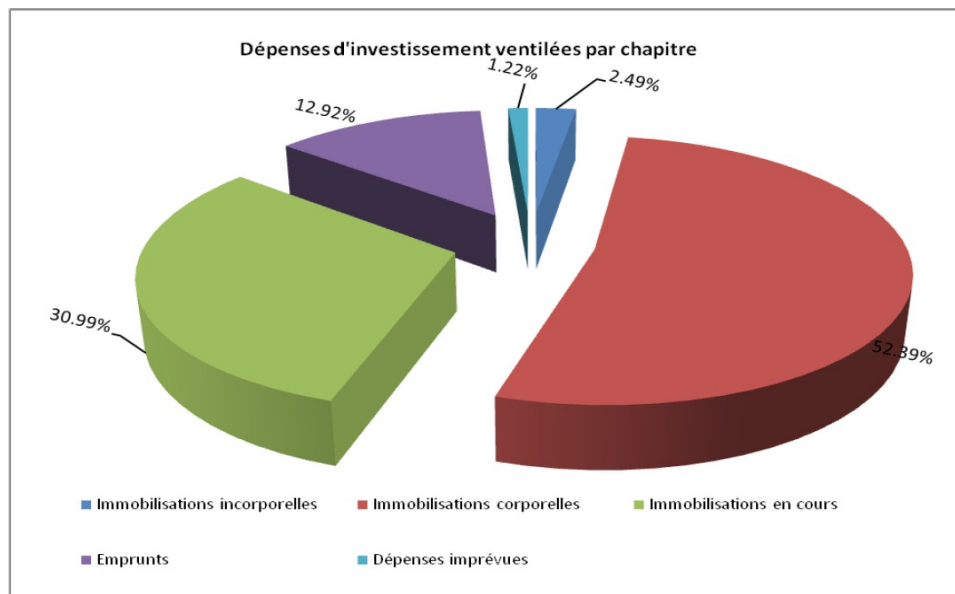
SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement

La section d'investissement représente **38,83 %** du budget total 2016 (32,72% en 2015).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **4 932 467,53 €** contre **3 587 824,84 €** en 2015.

Dépenses d'investissement		BP 2016
16	Emprunts & dettes assimilées (capital)	637 200,60 €
20	Immobilisations incorporelles	122 663,92 €
21	Immobilisations corporelles	2 583 936,46 €
23	Immobilisations en cours	1 528 666,55 €
020	Dépenses imprévues	60 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	
001	Solde d'exécution négatif reporté	
Total		4 932 467,53 €



CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

637 200,60 € en 2016
722 144,40 € en 2015.....en diminution de 11,67 % par rapport à 2015.

Il s'agit du remboursement en capital de la dette communale.

Cette diminution est due au non recours à l'emprunt en 2015, à l'extinction d'emprunts et au vieillissement de la dette qui influe sur l'accroissement du capital remboursé.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

122 663,92 € en 2016
135 975 27 € en 2015.....en diminution de 9,79% par rapport à 2015.

Dont :

- Provision pour frais d'études : 75 024,19 €
- Concessions et droits similaires, brevets licences : 47 639,73 €.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2 579 336,46 € en 2016
2 130 909,34 € en 2015.....en augmentation de 21,04 % par rapport à 2015.

Il s'agit des achats de matériel pour les services, les écoles, les espaces verts, des équipements liés aux cimetières, à l'informatique, au sport, à la sécurité, tous les travaux de voirie et autres dépenses d'investissement des services techniques non liées aux immobilisations corporelles en cours.

Sont inclus également dans ce chapitre, les reports afférents aux travaux de la rue du Centre.

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

1 528 666,55 €
352 254,89 €.....en augmentation de 333,97% par rapport à 2015.

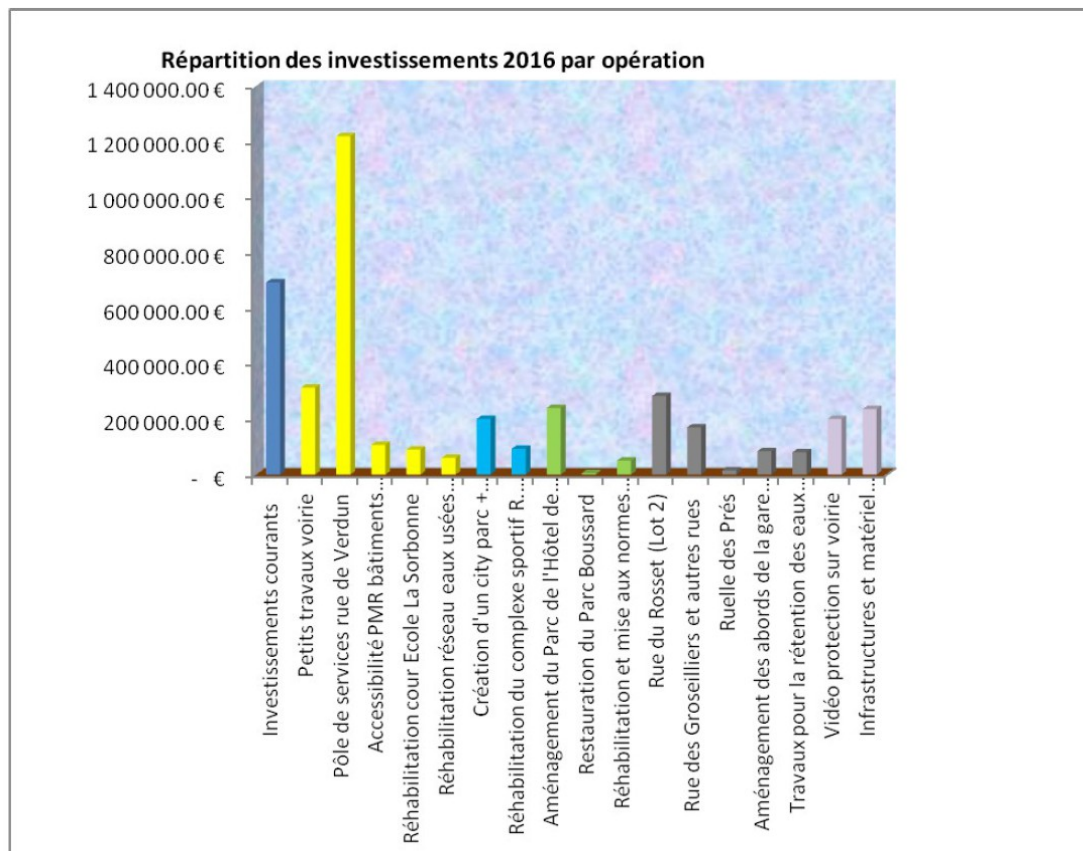
L'année 2016 verra le démarrage des travaux du pôle de services rue de Verdun dont les crédits ont été inscrits pour à 1 220 000,00 €.

Les reports 2015/2016 relatifs aux opérations du pôle multiculturel et la maîtrise d'œuvre de la rue du Rosset s'élèvent à 88 666,55 €.

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

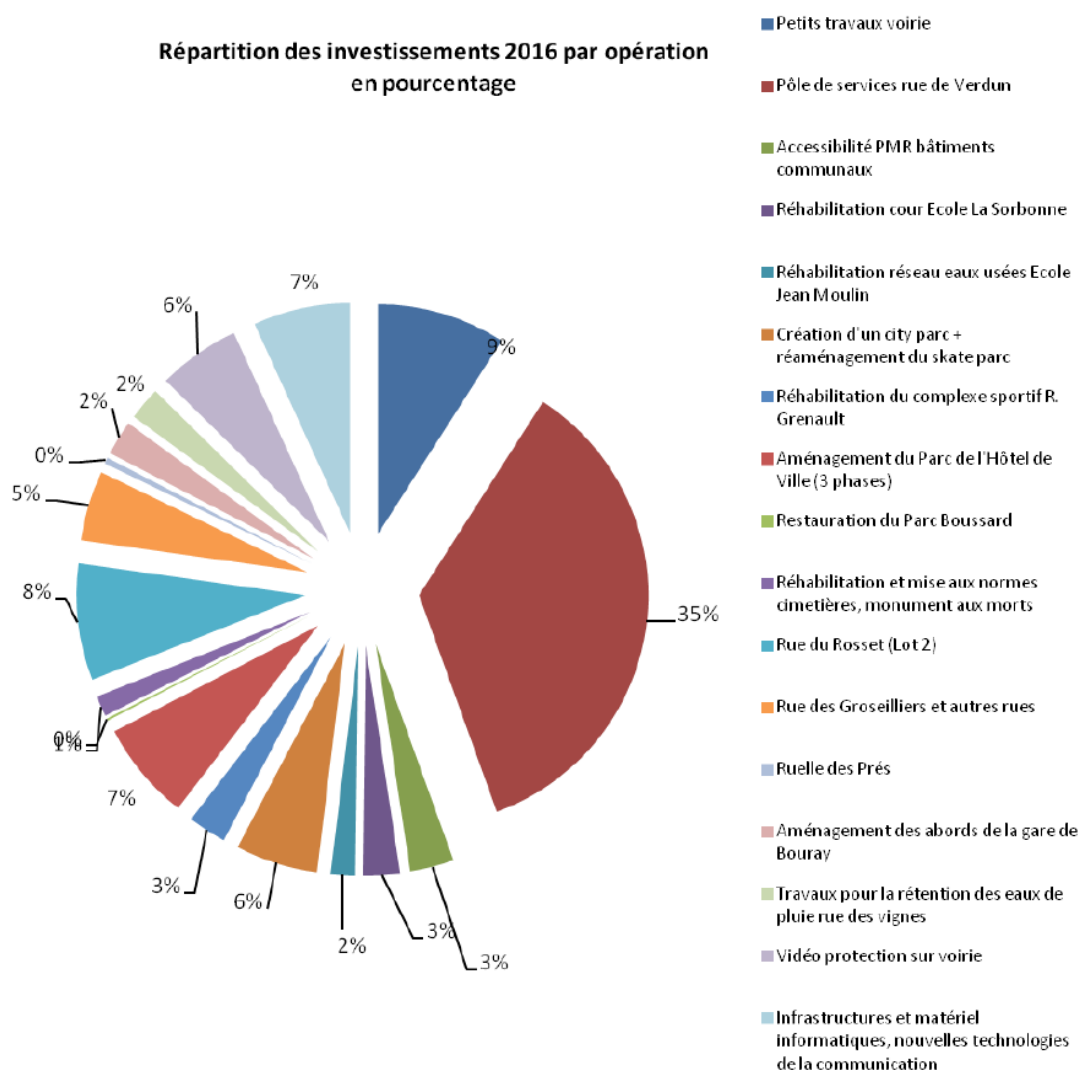
60 000,00 € en 2016
Il s'agit d'une provision pour dépenses imprévues en investissement. L'affectation de ces crédits sera proposée au Conseil Municipal lors d'une décision modificative.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016



	INVESTISSEMENTS COURANTS ET OPERATIONS 'INVESTISSEMENT	2016
INVESTISSEMENTS COURANTS	Investissements courants	692 775.00 €
	Petits travaux de voirie	313 275.00 €
BATIMENTS	Pôle de services rue de Verdun (Moe + travaux)	1 220 000.00 €
	Accessibilité PMR bâtiments communaux (travaux)	107 000.00 €
	Réhabilitation cour Ecole La Sorbonne (travaux)	90 000.00 €
	Réhabilitation réseau eaux usées Ecole Jean Moulin (travaux)	60 000.00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Création d'un city parc + réaménagement du skate parc (étude + travaux)	200 000.00 €
	Réhabilitation des terrains de football du complexe sportif R. Grenault (étude)	93 000.00 €
PARCS ET ESPACES PUBLICS	Aménagement du Parc de l'Hôtel de Ville (étude et travaux, phase 1 sur 3)	240 000.00 €
	Restauration du Parc Boussard (étude)	5 000.00 €
VOIRIE ET DEPENDANCES	Réhabilitation et mise aux normes cimetières (travaux)	50 000.00 €
	Rue du Rosset, lot 2 (travaux)	283 152.00 €
	Rue des Groseilliers et autres rues (travaux)	170 000.00 €
	Ruelle des Prés (travaux)	15 000.00 €
	Aménagement des abords de la gare de Bouray (étude)	84 000.00 €
VIDEOPROTECTION INFORMATIQUE	Bassin de rétention des eaux de pluie rue des vignes	80 000.00 €
	Vidéo protection sur voirie	200 000.00 €
	Infrastructures et matériel informatiques, nouvelles technologies de la lcommunication (travaux)	236 000.00 €
		4 139 202.00 €

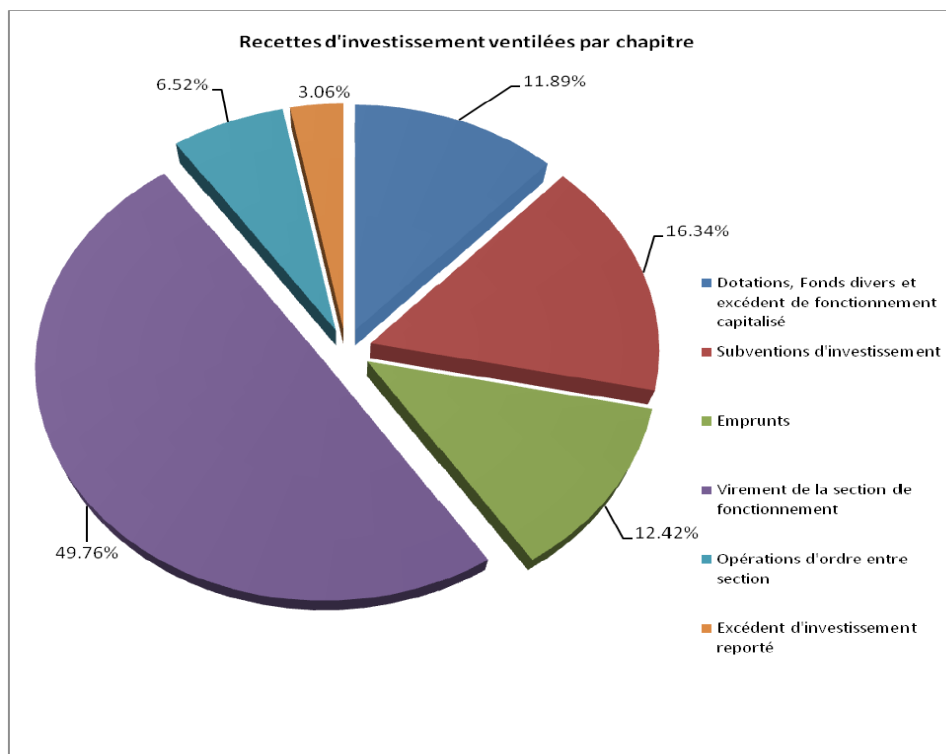
Répartition des investissements 2016 par opération en pourcentage



Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **4 927 867,53 €**

Recettes d'investissement		BP 2016
001	Excédent d'investissement reporté	150 793,90 €
10	Dotations & fonds propres	586 038,59 €
13	Subventions d'investissement	805 355,21€
16	Emprunts et dettes	611 909,62 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 452 318,39 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	321 451,82 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total		4 927 867,53 €



CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESERVES

586 038,59 € en 2016
 1 839 429,59 € en 2015.....en diminution de 68,14 % par rapport à 2015.

546 038,59 € de FCTVA (calculé N-2 = compte administratif 2013), 40 000,00 € de taxe d'aménagement, La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 150 793,00, l'excédent de fonctionnement capitalisé n'est pas repris en 2016 (pour mémoire, en 2015, cet excédent s'élevait à 1 014 033,33 €).

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

805 355,21 € en 2016
 770 696,04 € en 2015en augmentation de 4,50 % par rapport à 2015

Seules les subventions ayant été notifiées par les financeurs sont inscrites au budget. Ainsi le Département (180 000,00 €) et la Région (360 000,00 €) participent aux travaux afférents au pôle de services rue de Verdun. Les demandes de subventions en cours d'instruction ne figurent pas au budget.

Ont été enregistrées en restes à réaliser sur 2016 :

	215 355,21 €
◆ Subvention de l'Etat : (1321) :	43 703,00 €
✓ Réfection de la toiture terrasse de l'école La Sorbonne	8 000,00 €
✓ Mur des douves	2 000,00 €
✓ Récupérateurs d'eau	28 365,00 €
✓ Porte-outils	5 338,00 €
◆ Subvention de la Région (1322) :	65 984,21 €
✓ Salle CASSIN (espace scénique)	14 408,00 €
✓ Salle CASSIN (aménagement)	40 884,00 €
✓ Récupérateurs d'eau	10 692,21 €
✓	
◆ Subvention du Département (1323) :	105 668,00 €
✓ Réfection de la rue du Rosset	87 848,00 €
✓ Récupérateurs d'eau	17 820,00 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS & DETTES

611 909,62 € en 2016

0,00 € en 2015 – Emprunt d'équilibre inscrit au BP 2015 et annulé en fin d'année par décision modificative.

Pour contribuer au financement des investissements, un emprunt d'équilibre est inscrit et s'élève pour 2016 à 611 909,62 €.

A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE, Monsieur Hugues TRETON précise que cet emprunt d'équilibre est inscrit pour le pôle de service (démarrage en novembre 2016) et qu'il ne devrait normalement pas être utilisé.

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 452 318,39 € en 2016

355 664,99 € en 2015

Cette somme constitue la part d'autofinancement de la commune pour les opérations d'investissement.

CHAPITRE 024 : PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

0,00 € en 2016

90 000,00 € en 2015

Les cessions de terrains 2016 qui pourraient intervenir au cours de l'année 2016, feront l'objet d'une décision modificative.

CHAPITRE 040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

321 451,82 € en 2016

417 387,32 € en 2015

Il s'agit d'une opération d'ordre que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement, qui correspond à la dotation aux amortissements.

Il est à noter que l'inscription de 93 000,00 € au compte 6875 (Dotation aux provisions pour risques/charges exceptionnelles) de la section de fonctionnement génère une inscription en recettes d'investissement et augmente artificiellement cette dernière.

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES

En 2015, l'inscription de 149 016,90 € était en corrélation avec la dépense du même montant en investissement et correspondait à une régularisation d'écriture pour les études qui ont été suivies de travaux entre 1995 et 2015.

En 2016, d'autres régularisations d'écriture pour les études qui ont été suivies de travaux devront être effectuées et les montants dégagés seront inscrits lors d'une décision modificative.

A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE, Madame Dominique BOUGRAUD souligne que le comparatif est établi par rapport au BP précédent, il est de mise de comparer les documents budgétaires de même nature.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n°DEB06/2016 du conseil municipal du 19 février 2016 relative au débat d'orientation budgétaire,

Après lecture du projet de budget primitif 2016 dont le contenu détaillé figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes,

ARRÊTE le budget primitif 2016 de la Commune :

- Section de fonctionnement : 7 826 940,31 €
- Section d'investissement : 4 932 467,53 €

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT, Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole RÉAULT.

CONTRE : Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD.

Les élus n'appartenant pas à la majorité municipale ne partageant pas les orientations prises (pôle de services), motivent ainsi leurs votes contre le BP 2016.

5- TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIÈRES (BÂTI ET NON-BÂTI) : FIXATION DES TAUX ET MONTANTS

Délibération n°DEB27/2016

Monsieur Hugues TRETON, Conseiller municipal délégué aux finances informe le Conseil municipal que l'état 1259 COM notifié par la Direction Générale des Impôts fait apparaître, comme suit, les bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 :

Taxe d'habitation	6 533 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 274 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 900

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, il avait été décidé un maintien des bases provisoires de 2015 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie.

Pour information, la loi de finances 2016 a fixé cette revalorisation à 1% correspondant au taux de l'inflation prévisionnelle pour 2016.

Il est donc proposé de maintenir les taux votés en 2015, soit :

- Taxe d'habitation :12,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :18,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :48,92 %

Taxes	Cadre BP 2016 (vote du 12/04/2016)			Modifications dues à l'état 1259 (propositions au CM)			Différence
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	
Taxe Habitation	6 432 000	12,71 %	817 507	6 533 000	12,71 %	830 344	+ 12837
Taxe Foncière Bâti	14 985 000	18,37 %	2 752 745	15 274 000	18,37 %	2 805 834	+ 53 089
Taxe Foncier Non Bâti	35 400	48,92 %	17 318	35 900	48,92 %	17 562	+ 244
Alloc. compensatrices			19 289			13 940	- 5 349
Total			3 606 859			3 667 680	+ 60 821

Les ajustements des inscriptions budgétaires seront réalisés au Budget supplémentaire 2016.

A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE sur l'augmentation des impôts à hauteur de 60 000 €, Madame Dominique BOUGRAUD souligne que les taux ne subissent aucune augmentation malgré la forte baisse des dotations de l'État (DGF -150000€) et précise que de nombreuses communes ont été contraintes d'augmenter leurs taux.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU les dispositions relatives aux contributions directes du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures fiscales,
- VU le budget primitif 2016 de la commune voté le 12 avril 2016,
- VU l'avis favorable de la commission 1 Finances, budget et moyens généraux du 31 mars 2016 ;

CONSIDERANT l'état de notification des bases d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières n° 1259 COM,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition votés en 2015.

FIXE le taux des trois taxes pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe d'habitation : | 12,71 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 18,37 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 48,92 % |

FIXE à 3 653 740 € le produit des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2016 avec stabilité des taux. La revalorisation des bases taxables ayant été constatée, le produit fiscal attendu se trouve augmenté de 60 821,00 € (allocations compensatrices comprises).

DIT que les ajustements des inscriptions budgétaires seront réalisés lors d'une décision modificative.

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT, Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Madame Nicole RÉAULT.

6 – MARCHÉS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2016-2019 : Lot 1 espaces verts du Bourg et Lot 2 espaces verts du Pâté

Délibération n°DEB/2016

L'entretien des espaces verts communaux a fait l'objet d'une consultation pour l'année 2016.

L'ensemble des prestations est divisé en 4 lots :

LOT 1	Entretien des espaces verts publics quartier du bourg : - tonte : 7 140 m ² , - taille des haies : 1 459 ml, - entretien des espaces naturels : 6 320 m ² , - entretien des massifs arbustes : 988 m ² , - entretien des arbres : 98 unités, - fauchage des bassins : 200 m ² . 3 options sont définies.
LOT 2	Entretien des espaces verts quartier du Pâté : - taille des haies : 145 ml, - fauchage des bassins, fossés et talus : 9 300 m ² , - entretien des massifs arbustes : 2 939 m ² , - entretien des arbres : 723 unités, - tonte gazon : 37 975 m ² .
LOT 3	Taille en rideau d'arbres d'alignement et de haies avec tracteur.
LOT 4	Élagages divers et abattage d'arbres.

Au vu du montant global cumulé correspondant à l'ensemble des prestations, estimé à plus de 209 000 € HT (seuil de procédure formalisée pour un marché de fournitures ou de services) sur une durée de 4 ans, les procédures de consultation employées ont été les suivantes :

Pour les lots 1 et 2, la procédure est un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 du code des marchés publics,

Pour les lots 3 et 4, la procédure est une procédure adaptée (MAPA), soumise aux dispositions de l'article 28-I du code des marchés publics, et ce suivant les dispositions du CMP article 27 III 1er alinéa.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), a défini précisément l'ensemble des actions à mener par le prestataire, pour les lots 1 et 2 respectivement "Entretien des espaces verts du bourg" et "Entretien des espaces verts du Pâté", qui ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert :

- La tonte,
- Le fauchage d'espaces naturels et de bassins,
- La taille de haies,
- L'entretien d'arbres,
- L'entretien de massifs arbustifs,
- L'entretien de bassins d'orages avec évacuation des déchets,
- Le ramassage des feuilles,
- La fourniture et la mise en place de paillis ou mulch.

La date limite de remise des plis était fixée au 29 janvier 2016 à 16H00 et le délai de validité des offres était de 120 jours à compter du 29/01/16.

Après ouverture des plis et analyse des offres, la Commission d'appel d'offre (CAO) réunie le jeudi 31 mars 2016, a validé l'attribution des deux lots :

- Lot 1 : Entreprise FMC Espaces verts, domiciliée à LISSES, avec un prix global et forfaitaire de 15 448,75 € HT annuel.
- Lot 2 : Entreprise Marcel VILLETTE, domiciliée à GENNEVILLIERS, avec un prix global et forfaitaire de 35 273,84 € HT annuel.

Les sommes sont inscrites au BP 2016 et seront inscrites aux budgets 2017, 2018 et 2019.

A la demande de Madame Carole PERINAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN précise qu'une dizaine de candidatures et d'offres ont été remises.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU les tableaux d'analyse des offres,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 31 mars 2016,

CONSIDÉRANT que les prestations d'entretien des espaces verts communaux ont fait l'objet d'une consultation pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT l'allotissement en 4 lots du marché relatif à l'entretien des espaces verts communaux :

LOT 1	Entretien des espaces verts publics quartier du bourg, 3 options sont définies.
LOT 2	Entretien des espaces verts quartier du Pâté.
LOT 3	Taille en rideau d'arbres d'alignement et de haies avec tracteur.
LOT 4	Élagages divers et abattage d'arbres.

CONSIDÉRANT que le montant global cumulé de l'ensemble des prestations est estimé à plus de 209 000 € HT (seuil de procédure formalisée pour un marché de fournitures ou services) sur une durée de 4 ans, les procédures de consultation employées ont été les suivantes :

- Pour les lots 1 et 2, la procédure est un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 du code des marchés publics,
- Pour les lots 3 et 4, la procédure est une procédure adaptée (MAPA), soumise aux dispositions de l'article 28-I du code des marchés publics, et ce suivant les dispositions du CMP article 27 III 1er alinéa.

CONSIDÉRANT que le dossier de consultation des entreprises (DCE), a défini précisément l'ensemble des actions à mener par le prestataire, pour les lots 1 et 2 respectivement "Entretien des espaces verts du bourg" et "Entretien des espaces verts du Pâté", qui ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert :

- La tonte,
- Le fauchage d'espaces naturels et de bassins,
- La taille de haies,
- L'entretien d'arbres,
- L'entretien de massifs arbustifs,
- L'entretien de bassins d'orages avec évacuation des déchets,
- Le ramassage des feuilles,
- La fourniture et la mise en place de paillis ou mulch.

CONSIDÉRANT que la date limite de remise des plis était fixée au 29 janvier 2016 à 16h00 et le délai de validité des offres était de 120 jours à compter du 29/01/16.

CONSIDÉRANT qu'après ouverture des plis et analyse des offres, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le jeudi 31 mars 2016, a validé l'attribution des deux lots :

- Lot 1 : Entreprise FMC Espaces verts, domiciliée à LISSES, avec un prix global et forfaitaire de 15 448,75 € HT annuel.
- Lot 2 : Entreprise Marcel VILLETTE, domiciliée à GENNEVILLIERS, avec un prix global et forfaitaire de 35 273,84 € HT annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer le marché de service prestations d'entretien des espaces verts communaux concernant les lots 1 et 2 avec les entreprises attributaires :

- Lot 1 : Entreprise FMC Espaces verts, domiciliée à LISSES, avec un prix global et forfaitaire de 15 448,75 € HT annuel.
- Lot 2 : Entreprise Marcel VILLETTE, domiciliée à GENNEVILLIERS, avec un prix global et forfaitaire de 35 273,84 € HT annuel.

DIT QUE les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

POUR : Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Madame Chantal LE GALL, Monsieur Raymond TIELMAN, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine Kieu Trang DU THI, Monsieur Hugues TRETON, Madame Isabelle LAMBERT, Madame Valérie DELINEAU, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Claude ROCH, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Patrick GINER, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Madame Nicole RÉAULT.

INTERCOMMUNALITÉ

→ Monsieur Lionel VAUDELIN indique que par arrêté préfectoral du 29 mars 2016, le Préfet a adopté le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et proposé la fusion des syndicats suivants au 1er janvier 2017 :

- SI d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)
- SI d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray (SIA)
- SI d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain
- SI des eaux de la vallée de la Juine (SIEVJ)
- SI des eaux entre Rémarde et Ecole

→ A la remarque de Monsieur Olivier DUARTE, Madame Dominique BOUGRAUD confirme l'augmentation des indemnités des vices-Présidents de la CCEJR, elle indique que cette augmentation se justifie par la modification du périmètre et l'augmentation de la strate de population de la Communauté.

→ Dans le cadre du protocole financier, une rencontre est prévue le 19 mai avec la Communauté d'agglomération Coeur d'Essonne Agglomération et une autre le 24 mai avec le Préfet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Dominique PELLETIER présente le prix remis par l'INSEAD (l'Institut européen d'administration des affaires) à la Ville dans le cadre de son partenariat.
- Prochain Conseil communautaire de la CCEJR le jeudi 14 avril 2016 à 21h (vote du BP 2016).
- Prochain Conseil municipal le vendredi 20 mai 2016 à 20h45.
- Une réunion d'information à destination des Conseils municipaux de Bouray, Janville, Lardy et Torfou sur la thématique « commune nouvelle » est programmée salle Cassin.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h05, et donne la parole au public.